

Comité de soutien à François LE MENAHEZE dans le cadre de la résistance pédagogique

Historique de l'affaire :

En septembre 2010, François Le Ménahèze, professeur des écoles, directeur de l'école Lucie Aubrac à Saint-Lumine de Clisson (44) et formateur associé à l'IUFM des Pays de La Loire, reçoit un courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Loire Atlantique, l'informant de sa non reconduction sur son poste de formateur associé à l'IUFM de Nantes (poste qu'il occupe depuis une dizaine d'années) compte tenu de sa « manière de servir ». Il n'a en effet pas fait remonter les résultats des évaluations nationales CM2 de l'année scolaire précédente. Après plusieurs audiences et de nombreux courriers (dont un « courrier de loyauté » exigé par l'Inspecteur d'Académie et... refusé par ce même Inspecteur d'Académie pour non-conformité à l'obéissance aux instructions officielles), malgré de nombreux soutiens et protestations (parents, élus, syndicats, mouvements pédagogiques, université, IUFM, formateurs, étudiants, stagiaires...), l'Inspecteur d'Académie maintient sa décision. Les divers recours déposés par François Le Ménahèze n'y font rien.

Début avril 2011, François Le Ménahèze reçoit un nouveau courrier (avec accusé de réception) l'informant d'un nouveau « comportement professionnel non-conforme » comportant un nouveau retrait de salaire « pour service non fait » (non remontée des résultats des évaluations CM2) et engageant une procédure disciplinaire à son encontre. Le lendemain, il reçoit un autre courrier de l'Inspecteur d'Académie l'informant d'une seconde procédure disciplinaire pour faute professionnelle en raison de son refus d'une inspection individuelle. En effet, suite à un avis d'inspection, François Le Ménahèze a décidé, pour la première fois de sa carrière (30 années d'exercice), de refuser l'inspection individuelle compte tenu du traitement de l'Institution à son égard. L'Inspectrice de l'Éducation nationale a néanmoins procédé ce jour-là à une « visite » dans la classe et dans l'école, observant les élèves au travail et consultant les outils de la classe, des élèves, de l'enseignant et de la direction.

Finalités et objectifs du comité de soutien :

- Défendre et promouvoir, à travers le cas de l'enseignant/directeur/formateur François Le Ménahèze, l'exercice d'un métier, reposant sur une éthique professionnelle et une liberté pédagogique responsables, pour une école laïque respectueuse de la dignité et des droits des personnes, enfants et adultes, qui en sont les acteurs.
- Défendre, à travers le cas de François Le Ménahèze, toutes les enseignantes et tous les enseignants qui défendent les valeurs d'un service public d'éducation.
- Agir pour mobiliser toutes celles et tous ceux qui se battent pour une école de l'émancipation libérée de la caporalisation administrative et des crispations autoritaristes, confiante dans ses acteurs et promouvant ceux et celles qui militent pour une pédagogie au service de la réussite de tous les élèves.
- Mobiliser rapidement le comité de soutien en cas de tout nouvel événement, mesure disciplinaire et/ou commission disciplinaire.
- Coordonner ses actions à celles du réseau départemental et à celles du réseau national des enseignants en résistance.
- Organiser une résistance collective pour aboutir à l'annulation de toute mesure disciplinaire à l'encontre de François Le Ménahèze.

Moyens, actions :

- Un comité de soutien actif et rapidement mobilisable, ouvert à tout enseignant, parent, citoyen, organisation, association...
- Diffusion et médiatisation de l'existence de ce comité via les organes de presse, les responsables politiques, les organisations syndicales et l'ensemble des partenaires du monde éducatif.

Président du comité de soutien : Philippe Meirieu

Animateurs : Joël Blanchard et Jean Le Gal

Pour s'informer des actions en cours, rejoindre le comité de soutien, signer en ligne :

<http://resistance44-le-menaheze.over-blog.com/>

Pour tout contact : soutien.lemenaheze@laposte.net

